

**Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du
Commerce extérieur et à la Grande Région**

Commission de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2024

Ordre du jour :

Défense européenne : Stratégie industrielle de défense européenne & programme pour l'industrie de la défense

- Présentation par Mme Anne Fort, Cheffe d'Unité, [Direction générale industrie de la défense et espace (DG DEFIS), Unité A1, Politique de l'industrie de la défense], suivi d'un échange de vues

*

Présents : M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, membres de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Georges Engel, M. Fernand Etgen, M. Fernand Kartheiser, Mme Sam Tanson, membres de la Commission de la Défense

M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire
Mme Kim Miranda, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Christophe Hansen, M. Meris Sehovic, membres de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. David Wagner, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Taina Bofferding, Mme Liz Braz, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Marc Goergen, membres de la Commission de la Défense

M. Marc Baum, observateur délégué

M. Marc Angel, Mme Martine Kemp, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire
Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Sous-Commission des Affaires européennes de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

*

Défense européenne : Stratégie industrielle de défense européenne & programme pour l'industrie de la défense

- Présentation par Mme Anne Fort, Cheffe d'Unité, [Direction générale industrie de la défense et espace (DG DEFIS), Unité A1, Politique de l'industrie de la défense], suivi d'un échange de vues

Monsieur le Président de la Sous-commission des Affaires européennes Gusty Graas (DP) explique que le Parlement luxembourgeois a récemment créé une sous-commission dédiée uniquement aux dossiers européens. Parmi les dossiers européens que la Sous-commission des Affaires européennes va traiter cette année, deux ont été identifiés comme prioritaires par la Chambre ; l'élargissement et la stratégie industrielle de défense européenne. Monsieur Graas présente l'oratrice et rappelle que Madame Anne Fort s'occupe du dossier relatif à la stratégie de défense européenne en tant que cheffe d'unité.

Madame Anne Fort remercie les députés pour cette opportunité d'échanger sur la nouvelle stratégie industrielle de défense européenne. En premier lieu, elle précise que la politique de défense fait partie des compétences des États membres de l'UE, tandis que la Commission européenne se charge uniquement des aspects liés à l'industrie de la défense. La Commission européenne intervient sur les aspects industriels et technologiques de la défense pour soutenir la compétitivité, la capacité d'innovation et la résilience de la base industrielle et technologique de défense européenne. Bien que la Commission européenne n'intervienne pas dans la politique de défense, elle reste liée à celle-ci dans le cadre de la politique européenne de défense.

Madame Anne Fort souligne que l'action de la Commission européenne complète celle des États membres, en favorisant la coopération entre eux ainsi qu'entre les acteurs industriels des différents États membres. L'objectif de la nouvelle stratégie consiste à créer une base industrielle et technologique de défense plus intégrée, plus européenne et plus résiliente. Il est nécessaire d'augmenter les capacités de production afin de répondre aux besoins croissants des forces armées des États membres. Le Conseil européen de décembre 2023 avait décidé dans ce contexte « d'améliorer la préparation de la défense ». Les nombreux défis rencontrés par la base industrielle exigent une réponse coordonnée au niveau européen.

La cheffe d'unité souligne que la base industrielle de défense est étroitement liée aux instruments de l'Agence européenne de défense et ne fonctionne pas de manière isolée. La boussole stratégique¹ inclut des investissements dans cette base industrielle, ce qui montre l'articulation entre les dimensions politiques et industrielles. La stratégie a été élaborée à partir

¹ Le Conseil a approuvé la boussole stratégique le 22 mars 2022. La boussole établit une vision stratégique commune et des objectifs concrets.

de programmes de défense et de consultations avec de nombreuses parties prenantes, en tirant les leçons des instruments existants.

Madame Fort précise que la stratégie s'inscrit dans un contexte de changement de l'environnement sécuritaire en Europe, marqué par le retour sur le sol européen d'une guerre conventionnelle de haute intensité. Il faut que l'industrie de défense soit capable de s'adapter pour produire plus et plus vite, l'Europe doit être mieux préparée.

La Commission européenne dispose déjà d'un programme phare, le Fonds européen de défense, doté de 7,3 milliards d'euros, qui soutient la coopération en R&D dans le domaine de la défense. Ce programme est crucial pour développer les technologies de défense du futur et maintenir l'Europe à la pointe de l'innovation. Il a favorisé la coopération entre les entreprises européennes, impliquant près de cent projets et sept cents entreprises de vingt-six États membres, ainsi que la Norvège. Les PME, représentant 39 % des entreprises participantes, jouent un rôle clé dans l'apport d'innovation, y compris des entreprises luxembourgeoises.

La nouvelle stratégie insiste sur la nécessité de poursuivre les investissements en R&D, ainsi que sur les efforts de collaboration. Il est essentiel de se coordonner et d'investir ensemble dans les capacités et technologies du futur, ce qui demande des moyens considérables. Le budget européen permet de cofinancer la R&D tout en favorisant la coopération.

Il est également important de veiller à la coopération entre les acteurs industriels dans la production et l'acquisition. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les acquisitions ont augmenté, mais sans coordination, ce qui a engendré une offre restreinte face à une demande en hausse. Cette situation a intensifié la compétition pour les contrats, entraîné une hausse des prix et freiné la capacité de l'industrie à organiser une montée en puissance. Dès mai 2022, dans une communication conjointe, la Commission européenne et le Haut représentant ont proposé un instrument pour encourager la coopération entre les États membres dans la phase d'acquisition de produits. Cette approche peut entraîner une réduction des prix, des contrats plus importants pour la base industrielle, qui pourra mieux s'organiser, ainsi que des avantages opérationnels.

Madame Anne Fort insiste sur le fait que l'interopérabilité fait cruellement défaut. L'Ukraine possède beaucoup de matériel, mais celui-ci n'est ni interopérable ni interchangeable, ce qui constitue un véritable défi sur le terrain. Elle explique que la Commission européenne octroie actuellement une subvention aux consortiums d'États membres qui acceptent de coopérer pour acquérir les produits les plus urgents auprès de la base industrielle de défense. Il ne s'agit pas d'un cofinancement, mais d'une compensation pour la complexité de la coopération. Cet instrument d'urgence, l'EDIRPA (*European Defence Industry Reinforcement through common Procurement Act*), a été mis en œuvre en réponse à la crise ukrainienne. Il y a également eu des appels à propositions dans les domaines des munitions, des systèmes de défense antiaérienne et des équipements modernisés. Les résultats de ces appels à propositions seront bientôt évalués.

L'oratrice explique que dans le contexte de la guerre en Ukraine, un autre instrument d'urgence a été lancé : le programme ASAP (*Act in Support of Ammunition Production*), axé sur les munitions afin de soutenir l'industrie dans sa modernisation et sa montée en puissance. Ce programme consiste en des subventions à hauteur de 500 millions d'euros, adoptées rapidement après que les colégislateurs ont eu recours à une procédure d'urgence. Il existe aujourd'hui trente-et-un projets industriels répartis dans quinze États membres, portant sur les capacités de production de munitions d'artillerie et de missiles.

Finalement, l'UE dispose d'un grand projet en R&D et de deux instruments d'urgence en réponse à la crise ukrainienne, afin de se structurer et de trouver des moyens d'action à court, moyen et long terme. Cette nouvelle stratégie, proposée le 5 mars dernier par la Commission,

s'inscrit également dans le cadre du prochain budget pluriannuel, qui débutera en 2028. La stratégie européenne de défense possède donc un horizon de dix ans. L'objectif central est d'assurer la disponibilité des équipements de défense européens, car cela représente un enjeu de compétitivité et de sécurité.

Elle explique que l'industrie de défense européenne ne peut actuellement répondre à la demande accrue due aux conflits et menaces sécuritaires en Europe. La stratégie propose cinq axes : investir plus et mieux, coopérer au niveau européen, garantir une autonomie stratégique, sans dicter aux États où acheter, mais en les encourageant à acheter ensemble en Europe. La stratégie inclut également une proposition de soutien à la base industrielle ukrainienne. Un cadre juridique, le SEAP (*Structure for European Armament Programme*), a été mis en place pour faciliter la coopération dans le domaine en R&D et les étapes suivantes, notamment en assouplissant les règles d'acquisition. La Commission européenne souhaite augmenter la part des acquisitions communes pour atteindre un objectif de 40 %, contre un taux actuel de 11 à 18 %.

Il faut donner plus de visibilité à l'offre de l'industrie européenne de défense, souligne l'oratrice. En effet, les États membres connaissent souvent mal l'offre européenne par rapport à celle d'autres pays. Cela reflète une méconnaissance des produits mais aussi des capacités de production. Ainsi, la Commission propose de créer un mécanisme de vente militaire, un catalogue de l'offre européenne (sur base volontaire), tout en encourageant les États membres acheteurs à acheter des quantités additionnelles pour constituer des réserves et à les revendre ensuite à d'autres États membres qui auraient un besoin urgent. Il s'agit donc d'accélérer la livraison des produits, car l'industrie ne dispose pas de réserves et ne produit qu'après commande des États membres.

Dans ce cadre, la Commission européenne propose d'activer d'autres instruments européens comme le TSI (*Technical Support Instrument*), un programme de soutien à la capacité administrative et la coopération des États membres. Madame Anne Fort insiste sur le fait que ce programme ne force personne, mais qu'il vise à encourager, inciter, et faciliter la coopération entre les États membres. La Commission européenne propose également des mesures incitatives pour continuer la coopération entre États membres au-delà des phases de R&D, en exploitant le potentiel du marché intérieur, notamment dans les chaînes de valeur afin de fluidifier les échanges. Le programme propose ainsi un pilier réglementaire visant à cartographier les chaînes de valeur les plus sensibles, en étroite coopération avec les États membres, ainsi que des instruments permettant de donner une priorité à l'industrie de défense par rapport au civil en cas de crise et sous certaines conditions. Ce cadre vient compléter des mécanismes existant des États membres, et vise vraiment le côté transfrontalier et européen de l'approvisionnement.

Madame Anne Fort résume le programme EDIP proposé par la Commission européenne : il inclut la gestion de la demande et la coordination, le soutien à la production et à la disponibilité (les deux vont de pairs). Le troisième point est le « main streaming », c'est-à-dire tenir compte des besoins de l'industrie de défense et veiller à ce qu'il n'y ait pas, dans les politiques publiques, d'obstacles allant à l'encontre de l'objectif des politiques industrielles de défense. Madame Anne Fort précise qu'il n'est pas question d'exempter l'industrie de défense des réglementations en matière de sécurité, d'environnement ou autres, mais plutôt d'obstacles non voulus.

Une autre question cruciale concerne l'accès aux financements. De nombreux programmes européens susceptibles de financer des projets industriels excluent ceux liés à la défense. Il est donc nécessaire de rappeler que la défense est un secteur à prendre en compte. Il faut également faire appel au secteur financier pour soutenir l'industrie de défense. Madame Anne Fort explique que cela pose problème, car la Banque européenne d'investissement (BEI) par exemple exclut les investissements dans les munitions et les armes, ainsi que tout

équipement susceptible d'être utilisé par des militaires. Elle salue la modification récente de la définition des biens à double usage par la BEI, mais estime que cela reste insuffisant, car la BEI envoie un signal à l'ensemble du secteur financier. Elle mentionne également le prochain cadre financier pluriannuel et la direction souhaitée par les États membres, ainsi que le travail à réaliser dans les mois à venir sur ce sujet.

Madame Anne Fort aborde ensuite la coopération avec les partenaires, notamment l'Ukraine et l'OTAN. C'est la première fois que la stratégie européenne inclut un pays qui n'est pas membre de l'Union européenne. L'Ukraine étant sur la voie de l'adhésion, souhaite collaborer avec l'industrie de défense européenne. Bien que cela ne soit pas inclus dans les 1,5 milliard d'euros prévus par le programme EDIP, une partie des avoirs russes gelés pourrait être utilisée pour soutenir la base industrielle ukrainienne. En mai dernier, un forum entre l'industrie européenne et l'Ukraine a été organisé pour encourager les partenariats, ainsi que l'ouverture d'un bureau de l'innovation à Kiev. L'idée est de mettre en relation les besoins ukrainiens et les capacités d'innovation de la base européenne de défense, tout en tirant des leçons des Ukrainiens, qui, confrontés à une guerre intense, ont accéléré leurs cycles d'innovation. L'objectif serait de déployer des représentants de la DG DEFIS sur place pour collaborer avec les partenaires ukrainiens.

Enfin, elle souligne que l'Union européenne complète les efforts de l'OTAN. L'OTAN reste la pierre angulaire de la défense pour vingt-trois des vingt-sept États membres de l'UE. Des réunions entre la Commission et l'OTAN se tiennent déjà trois à quatre fois par année pour partager des informations sur les différentes initiatives, et cette synergie doit se poursuivre. La DG DEFIS s'efforce de renforcer la base industrielle européenne et les capacités des États membres, qui pourront ensuite les mettre à la disposition de l'OTAN si nécessaire.

Madame Anne Fort conclut sa présentation en réaffirmant la volonté d'adopter une stratégie ambitieuse, en tenant compte de tous les aspects susceptibles de renforcer la base industrielle de défense.

Le Président de la Sous-Commission des Affaires européennes remercie Madame Anne Fort pour sa présentation et ouvre l'échange de vues.

Echanges de vues

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) partage l'avis que l'Europe doit se réindustrialiser de manière efficace et efficiente, malgré la difficulté de localisation de la production, question relevant de la compétence des États membres. Il s'interroge sur la mise en place d'une cartographie stratégique pour optimiser la production de matériel militaire en fonction des forces de chaque pays.

Le député met particulièrement l'accent sur la nécessité de simplifier les démarches administratives qui freinent la participation des PME aux programmes européens, notamment dans des domaines comme la cybersécurité et l'espace, où le Luxembourg a un rôle à jouer. Il estime qu'il convient de revoir les règles en matière de concurrence, surtout concernant la concentration des entreprises.

Monsieur Fayot aborde également la question des financements de l'EDIP, évoquant l'idée d'« Eurobonds » pour la défense. Après l'endettement post-COVID, il se demande si les États membres envisagent d'aller dans cette direction.

Madame Anne Fort répond que le règlement EDIP propose d'établir une liste des éléments les plus critiques et de créer une cartographie des chaînes de valeur, tout en soulignant que l'accès aux informations dans le secteur de l'industrie de défense reste difficile. Elle précise que la création d'un conseil de préparation industrielle dans le domaine de la défense,

réunissant la Commission européenne, le Haut représentant et tous les États membres, est prévue pour débattre de la base industrielle de défense. Cependant, elle note que certains États membres ont réagi avec tiédeur à cette initiative, craignant qu'elle ne reflète une volonté de la Commission européenne de centraliser le pouvoir. Elle insiste sur l'importance d'éviter la fragmentation du marché de la défense, de réaliser cette cartographie, d'assurer un suivi, et d'établir des priorités pour proposer des mesures de soutien efficaces.

La Commission reconnaît les difficultés des PME à participer aux projets. C'est pourquoi, dans le cadre du Fonds européen de défense, différentes mesures ont été introduites : des appels à propositions dédiés aux PME, un régime d'innovation avec des approches variées, des « hackathons », ainsi que des soutiens pour faciliter les contacts avec de grands partenaires. Elle reconnaît les préoccupations légitimes des PME concernant les coûts administratifs et demande aux députés qui seraient en contact avec les bénéficiaires du Fonds européen de défense, de signaler leurs difficultés à la DG DEFIS, qui prépare une évaluation à mi-parcours de ce dernier.

Mme Fort insiste sur la nécessité d'engager une discussion avec les États membres pour construire un secteur plus innovant et compétitif, en tenant compte des questions de concurrence et de concentration. Elle admet que les fonds actuels sont insuffisants et qu'il n'y a plus de marge dans le budget européen. Concernant les « Eurobonds », elle souligne la division entre les États membres, certains refusant davantage de mutualisation de la dette, tandis que d'autres sont favorables à cette option.

Monsieur le Président de la Commission de la Défense Guy Arendt (DP) reprend la présidence de la réunion et passe la parole à Madame Isabel Wiseler-Lima.

Madame Isabel Wiseler-Lima, membre du Parlement européen (CSV) souhaite savoir quels États membres coopèrent dans le cadre des instruments mentionnés et exprime son inquiétude face aux difficultés mentionnées par l'oratrice concernant la chaîne de valeur. Ce problème de suivi est particulièrement préoccupant, surtout si le matériel développé est destiné à être utilisé par d'autres pays. Elle aimerait également en savoir davantage sur la possibilité d'intervention de la BEI. Elle ajoute qu'il faut être très vigilant, car certaines forces au sein même de l'Union européenne et du Parlement européen cherchent à empêcher la réussite des projets dans le domaine de la défense.

Enfin, la députée européenne évoque la question du bureau à Kiev, en s'interrogeant sur sa nature, à savoir s'il s'agira d'un bureau à vocation politique ou industrielle, et demande quels seront les critères de sélection pour les personnes qui y seront détachées.

Madame Anne Fort explique que depuis 2019, le Fonds européen de défense permet, en plus des subventions de la Commission européenne, à d'autres États membres de cofinancer des projets. Il arrive parfois que sept à neuf États membres différents collaborent sur un même projet.

Elle souhaiterait voir plus de coopération lors de la phase d'acquisition, bien que cela ne soit pas encore mesurable ; le programme EDIRPA étant encore trop récent. Pour qu'une coopération puisse être soutenue financièrement par l'Union européenne, il est nécessaire d'avoir au moins trois États membres impliqués. Le soutien financier augmente proportionnellement au nombre d'États membres participants. Cependant, la cheffe d'unité met en garde contre le fait qu'une trop grande participation des États membres pourrait devenir un obstacle à la coopération et à la prise de décision. Il s'agit donc d'encourager une plus grande participation sans imposer un nombre excessif de partenaires.

Madame Anne Fort estime qu'avec les différentes initiatives en cours, l'ensemble du cycle d'investissement est bien couvert : la R&D, la phase d'industrialisation (en s'inspirant du

programme ASAP et en l'étendant à tous les domaines pour l'EDIP), et la phase d'acquisition. Il est crucial de veiller à ce que les investissements collectifs ne s'arrêtent pas brusquement, mais se transforment en capacités concrètes pour les forces armées des États membres. C'est pourquoi divers programmes accompagnent tout le cycle. Ces mesures seront consolidées dans le prochain cadre financier pluriannuel, bien que les programmes soient relativement récents et doivent encore être complétés. C'est dans ce contexte qu'il faut analyser l'avenir du Fonds européen de défense.

Madame Anne Fort distingue clairement entre ce que la BEI est habilitée à faire et l'impact que cela a sur le secteur financier. Elle estime qu'un assouplissement de la politique de la BEI envers les produits de défense permettrait de lever sur le marché les capitaux nécessaires pour de nouveaux investissements.

Les personnes envoyées au bureau à Kiev seront des fonctionnaires de la Commission européenne, en espérant avoir une personne du service extérieur et une personne de l'agence européenne de défense. Ce serait un petit bureau qui travaillerait en étroite collaboration avec la délégation de l'Union européenne à Kiev, et en contact avec les autorités et l'industrie ukrainiennes.

Monsieur Charles Goerens, membre du Parlement européen (DP) considère que la BEI ne devrait pas rencontrer de difficultés concernant sa capacité d'investissement. Il rappelle la décision d'atteindre un effort de défense équivalent à 2 % du PIB pour chaque État membre de l'OTAN. Ces fonds publics serviront à garantir les investissements dans l'industrie de la défense ainsi que les préfinancements de certaines actions nécessaires dans ce domaine. Il voit plutôt une difficulté dans l'interprétation du rôle de la BEI, notamment en lien avec les règles de taxonomie mentionnées.

Deux visions s'opposent. La première prône l'investissement dans la défense, en lien avec le droit international, pour défendre les libertés et le modèle de société européen. La seconde, menée par des fonctionnaires et hauts responsables de la BEI, freine cet élan. Monsieur Charles Goerens estime que ces derniers sont trop influencés par la doctrine de la BEI, et il appelle les États membres, copropriétaires de l'institution, à prendre leurs responsabilités. Il s'interroge sur les moyens les plus appropriés pour faire évoluer l'approche de la BEI.

Le député européen se demande à quel point la coopération entre les industries militaires pourrait entrer en conflit avec les règles de concurrence en vigueur.

Madame Anne Fort rappelle d'abord que certains États membres n'arrivent pas à atteindre les 2 %. Il est donc nécessaire d'envisager des solutions supplémentaires, car les finances des États membres sont limitées. Madame Fort explique que les grandes entreprises de défense, telles que Dassault ou Rheinmetall, ne rencontrent pas de problèmes de financement, mais plutôt des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement. En ce qui concerne l'accélération de la montée en puissance, il y a un besoin de fonds plus rapidement disponibles, notamment dans le domaine de l'innovation. C'est pourquoi ils souhaitent faire appel à l'ensemble du secteur financier.

L'oratrice partage l'avis du député européen selon lequel la responsabilité de modifier les lignes directrices de la BEI incombe aux États membres. C'est en réalité à eux qu'elle s'adresse lorsqu'elle demande à la BEI de revoir ces changements. Elle précise qu'un dialogue est déjà engagé avec la BEI et que des progrès ont été réalisés à l'échelon administratif, mais que le véritable changement dépend d'une décision politique. Elle insiste également sur l'urgence soulignée par M. Goerens, tout en notant que cette urgence n'est pas partagée de manière uniforme par tous.

Monsieur Charles Goerens, membre du Parlement européen (DP) rappelle qu'en 2018, la Commission européenne avait refusé la fusion entre Alstom et Siemens, arguant que cette concentration mettrait fin à une concurrence loyale entre deux géants du secteur ferroviaire au sein de l'Union européenne. Bien qu'ils soient considérés comme des géants en Europe, ils restent de petits acteurs à l'échelle mondiale. Pour pouvoir rivaliser globalement, il faudrait adopter une approche plus ambitieuse que celle basée uniquement sur des paramètres européens. Il craint en effet que ce genre de situation pourrait se reproduire dans l'industrie européenne de la défense, qui est appelée à renforcer sa collaboration. Il se demande s'il n'est pas temps de réviser les règles de concurrence en ce sens.

Madame Anne Fort est d'accord que cette question relative à la revue des règles de concurrence revient régulièrement. Dans le cadre des programmes sur lesquels elle travaille, les questions qui se posent concernent davantage les aides d'État et leur contrôle, étant donné qu'il s'agit de cofinancements. Pour l'instant, aucune fusion dans l'industrie de la défense n'a été bloquée par la DG concurrence, bien que cela n'exclue pas un risque futur. Madame Fort estime cependant que la révision des règles de concurrence ne devrait pas se limiter au secteur de la défense, mais qu'il serait pertinent, dans les mois à venir, d'engager une réflexion plus large sur ces règles sur base d'une analyse plus approfondie à mener.

Monsieur le député Fernand Kartheiser (ADR) remercie Madame Anne Fort pour son excellente présentation. Par respect pour son statut de fonctionnaire, il souhaite poser des questions non politiques. Le député ADR indique que plusieurs États membres disposent d'une industrie spatiale avancée et aimerait savoir à quel point ils coopèrent avec l'Agence spatiale européenne. Ensuite, en ce qui concerne le soutien administratif aux États membres, il évoque le cas de la NSPA (*NATO Support and Procurement Agency*) à Capellen qui fournit son assistance pour les acquisitions militaires lorsque des compétences techniques faisaient défaut dans le cadre de l'OTAN. Il exprime une préoccupation quant à un éventuel chevauchement des efforts, car l'OTAN offre déjà ce genre de service, et que la NSPA a prouvé son efficacité. Il demande donc comment la capacité de coopération et la valeur ajoutée de ces initiatives sont évaluées.

Madame Anne Fort souligne que le secteur spatial est une priorité essentielle du Fonds européen de défense. Elle précise qu'elle fait partie de la direction chargée de l'industrie de défense et de l'espace, tandis que ses collègues s'occupent spécifiquement des programmes spatiaux, assurant ainsi une collaboration déjà en place. Elle rappelle également que l'espace revêt des enjeux stratégiques majeurs en matière de défense et que les aspects militaires de l'espace sont amenés à prendre de l'ampleur, nécessitant des financements considérables.

En ce qui concerne le soutien administratif, elle mentionne que la NSPA pourrait également bénéficier de financements de l'UE. Les États membres peuvent recevoir un soutien de l'Union européenne lorsqu'ils décident d'acheter en commun, et pour cela, ils peuvent désigner un agent d'acquisition, tel que la NSPA. Les États membres sont libres de choisir leurs partenaires et leurs intermédiaires, tant que les règles des programmes sont respectées. L'objectif n'est pas de créer des doublons, mais d'offrir une plus grande liberté d'action et de renforcer leurs capacités. Il s'agit simplement de permettre aux États membres d'explorer différentes solutions qui leur sont offertes.

Monsieur le Président de la Commission de la Défense Guy Arendt (DP) remercie Madame Anne Fort pour sa présentation et son intervention. Il remercie également Madame Anne Calteux (Directrice de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg) pour sa présence.

Le Président clôt la séance.

Luxembourg, le 21 octobre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact